

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 2 septembre 2008 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement  
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan  
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé  
M. Claude B. Piquette, Conseiller du district de Joseph-Beaubien  
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Pierre Beaudet, Directeur de l'arrondissement  
Mme Louise Cayer, Directrice du Service des loisirs et de la culture  
M. Pierre A. Chapuis, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine  
M. Daniel Fleury, Directeur du Service des travaux publics  
Me Marie-France Paquet, Secrétaire de l'arrondissement

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 3 et elle fait lecture de l'invocation. Ensuite, elle passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour.

À la suite du décès de Mme Jacqueline Kirk survenu le 13 août dernier en Afghanistan et de celui de M. Olivier Nguyen survenu le 31 juillet 2008, la mairesse invite l'assemblée à observer une minute de silence à leur mémoire.

---

CA08 16 0127

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Claude B. Piquette

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout au point 30.06 de la participation de la mairesse à ce colloque.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

10.02

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La première période au cours de laquelle les personnes présentes posent des questions au conseil se tient de 19 h 25 à 20 h 16.

QUESTION	OBJET
Pierre Lacerte	Demande de destitution de Michael Rosenberg et suivis Jugement dans le dossier de Mme Forget
Christian Bouvet	Propriétés répertoriées en mauvais état Avis d'infraction sur Durocher
Marc Vanier-Vincent	Schéma de couverture de risques Modification de sens unique sur de l'Épée et Fairmount Décès d'Olivier Nguyen
Marc Poulin	Annexe H au règlement sur la circulation Impact du non respect des règlements de zonage sur la valeur des propriétés.
Chantal Lozier	Règlementation sur le bruit et Image d'Outremont. Béton coulé sur aire commune et nombre de places de stationnement
Claude Gladu	Garçon frappé intersection Hutchison et Lajoie. Synagogue illégale au 1030 St-Viateur

---

### CA08 16 0128

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 7 JUILLET 2008

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Louis Moffatt

D'approuver le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2008, qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

---

### CA08 16 0129

#### JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Marie Potvin

De souligner, conformément à la proclamation de l'Assemblée générale des nations unies que le 1<sup>er</sup> octobre 2008 est célébrée comme journée internationale des personnes âgées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.01

---

### **CA08 16 0130**

#### **AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LA MISE AUX NORMES DE LA PISCINE ET DE LA PATAUGEOIRE DU PARC JOHN-F.-KENNEDY**

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont souhaite améliorer l'offre en installations sportives sur son territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont adhère aux conditions énoncées par le Fonds de soutien aux installations sportives municipales;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont autorise la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer tout engagement relatif à la demande d'aide au Fonds de soutien aux installations sportives municipales pour le projet de la piscine et pataugeoire John-F.-Kennedy;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

De déposer une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux installations sportives municipales de la Ville de Montréal pour le projet de la piscine et de la pataugeoire John-F.-Kennedy;

D'autoriser la directrice du service des loisirs et de la culture à signer ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1083604003

---

### **CA08 16 0131**

#### **PARTICIPATION DE LA CONSEILLÈRE ANA NUNES AU COLLOQUE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DEVANT AVOIR LIEU LES 6 ET 7 OCTOBRE 2008**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Claude B. Piquette

D'autoriser la participation de la conseillère Ana Nunes au Colloque International « Les meilleures pratiques de traitement et de valorisation des matières résiduelles » qui se tiendra au Centre des sciences de Montréal les 6 et 7 octobre 2008 ;

D'entériner le paiement des inscriptions à ce colloque au coût de 112,88 \$ ;

D'imputer cette dépense comme suit au compte budgétaire indiqué au certificat du trésorier CTA 1081867011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1081867011

---

**CA08 16 0132**

**RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET DIFFUSION OU PUBLICATION DU RAPPORT**

Attendu qu'en vertu de l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), le maire de l'arrondissement doit, au moins quatre semaines avant que le budget de l'arrondissement ne soit transmis au comité exécutif, faire rapport sur la situation financière de la ville relative à l'arrondissement au cours d'une séance du conseil d'arrondissement;

Attendu que suivant le dernier alinéa de cette disposition législative, le texte du rapport du maire de l'arrondissement est distribué gratuitement à chaque adresse civique de l'arrondissement;

Attendu que toutefois, en plus ou au lieu de cette distribution, le conseil d'arrondissement peut décréter que le texte soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement;

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Louis Moffatt

De prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont et d'approuver la publication dans les hebdomadaires *l'Express d'Outremont* et le *Point d'Outremont* plutôt que sa distribution gratuite à chaque adresse civique de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1081904003

---

**CA08 16 0133**

**DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 16 JUIN 2008 AU 15 AOÛT 2008 APPROUVÉS PAR LES FONCTIONNAIRES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La mairesse indique que ce point vise le dépôt des bons de commande, pour la période du 16 juin 2008 au 15 août 2008, approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

30.03 1082861014

---

**CA08 16 0134**

**DÉPÔT DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE AU COURS DE LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DU 16 JUIN 2008 AU 15 AOÛT 2008 APPROUVÉS PAR LES FONCTIONNAIRES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La mairesse indique que ce point vise le dépôt des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 16 juin au 15 août 2008 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

30.04 1082861013

---

**CA08 16 0135**

**DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES EMBAUCHES ET LES DÉPARTS POUR LES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2008**

La mairesse indique que conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le directeur de l'arrondissement dépose, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par l'article 5 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* (AO-3), la liste des embauches et des départs au cours des mois de juin et juillet 2008.

30.05

---

**CA08 16 0136**

**PARTICIPATION DE LA MAIRESSE MARIE CINQ-MARS ET DE LA CONSEILLÈRE MARIE POTVIN AU COLLOQUE "LA GOUVERNANCE CULTURELLE DES GRANDES VILLES: ENJEUX ET POSSIBILITÉS" DEVANT AVOIR LIEU LES 6 ET 7 OCTOBRE 2008**

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'autoriser la participation de la mairesse Marie Cinq-Mars et de la conseillère Maire Potvin au Colloque « La gouvernance culturelle des grandes villes : enjeux et possibilités » qui se tiendra les 6 et 7 octobre 2008 ;

D'entériner le paiement des inscriptions à ce colloque au coût de 197,53 \$ chacune;

D'imputer cette dépense comme suit au compte budgétaire indiqué au certificat du trésorier CTA 1081867013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1081867013

---

**CA08 16 0137**

**AUTORISER UNE DÉPENSE DE 70 000.00 \$ (MONTANT NET) POUR LA RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN BATES, DE L'AVENUE PRATT À L'AVENUE ROCKLAND DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ORIENTATION DE RÉFECTION DES COLLECTRICES PRINCIPALES SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'autoriser une dépense de 70 000.00 \$ (montant net) pour la reconstruction de la chaussée du chemin Bates entre les avenues Pratt et Rockland dans le cadre du Programme d'orientation de réfection des collectrices principales sur le réseau routier local de la Ville de Montréal;

D'accepter la fourniture de service du SITE (Service des infrastructures, transport et environnement de la Ville de Montréal), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la réalisation des travaux;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, les crédits ayant été réservés, selon le certificat du trésorier CTA1081909024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1081909024

---

#### **CA08 16 0138**

##### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LA PROPRETÉ**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Ana Nunes donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé *Règlement sur la propreté* sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Nunes demande d'être dispensée de la lecture de celui-ci.

L'objet du règlement est d'adopter trois types de dispositions relatifs à:

- la propreté des terrains privés
- la propreté du domaine public et la protection du mobilier urbain
- la distribution d'articles publicitaires (source de malpropreté).

40.01 1081867009

---

#### **CA08 16 0139**

##### **Adoption - Règlement modifiant le règlement à la circulation et au stationnement**

Attendu que lors de sa séance spéciale du 13 novembre 1989, le conseil de l'ancienne Ville d'Outremont avait, par l'adoption de sa résolution n° 891-11-30, adopté le Règlement relatif à la circulation et au stationnement ;

Attendu que le conseil souhaite modifier ce règlement afin d'adopter une nouvelle annexe H qui concerne les règles de stationnement et un nouveau plan des panneaux d'arrêt;

Attendu que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2008, monsieur le conseiller Louis Moffatt a, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, donné un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) serait présenté pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil;

Attendu qu'en raison du fait qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture et que le maire mentionne l'objet du règlement la lecture du règlement n'est pas nécessaire;

Attendu qu'il y a maintenant lieu d'adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171);

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171);

D'autoriser le secrétaire de l'arrondissement à attribuer un numéro à ce règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1081867010

---

**CA08 16 0140**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseiller Claude B. Piquette donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement *modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet de ce règlement est de supprimer la définition du terme « stationnement » prévue à l'article 1.1.17.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, le conseiller Claude B. Piquette demande d'être dispensé de la lecture de celui-ci.

40.03 1083045003

---

**CA08 16 0141**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF À L'ENLÈVEMENT ET LA DISPOSITION DES ORDURES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre 19), la conseillère Ana Nunes donne un avis de motion à l'effet qu'un Règlement modifiant le Règlement concernant l'enlèvement et la disposition des ordures pour inclure des dispositions concernant les matières recyclables sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Nunes demande d'être dispensée de la lecture de celui-ci.

40.04 1081909021

---

**CA08 16 0142**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES DE L'ARRONDISSEMENT**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre 19), le conseiller Louis Moffatt donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, le conseiller Louis Moffatt demande d'être dispensé de la lecture de celui-ci.

40.05 1081867012

---

**CA08 16 0143**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1168 CONCERNANT LA PROTECTION DES ARBRES SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET PUBLIQUE DANS LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OUTREMONT**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre 19), la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le Règlement 1168 concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la Ville d'Outremont pour modifier le montant des amendes, sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Marie Potvin demande d'être dispensée de la lecture de celui-ci.

---

## CA08 16 0144

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177), LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176), NOTAMMENT AUX FINS D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

### Avis de motion

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre 19), la conseillère Ana Nunes donne un avis de motion à l'effet qu'un projet intitulé Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1177), le Règlement concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) et le Règlement concernant les permis et certificats (1176), notamment aux fins d'assurer la conformité au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Ana Nunes demande d'être dispensée de la lecture de celui-ci.

### Adoption du projet

Attendu qu'en vertu de l'article 110.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil de l'arrondissement doit, dans les 90 jours qui suivent l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, adopter tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan de tout règlement qui n'y est pas réputé conforme;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter un règlement de concordance afin de rendre le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) et le Règlement de zonage (1177) conformes au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;

Attendu qu'en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil doit toutefois d'abord adopter un projet de règlement;

Attendu qu'en vertu de l'article 125 de cette loi, l'arrondissement doit tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter le projet de règlement de concordance intitulé Projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177), le Règlement concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) et le Règlement concernant les permis et certificats (1176), notamment aux fins d'assurer la conformité au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et de tenir une assemblée publique de consultation sur celui-ci le mardi 23 septembre 2008 à 19 h à la salle du conseil d'arrondissement;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le projet de Règlement AO-79 intitulé Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1177), le Règlement concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) et le Règlement concernant les permis et certificats (1176), notamment aux fins d'assurer la conformité au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ;

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement le mardi 23 septembre 2008 à 19 h à la salle du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1081899033

## CA08 16 0145

### APPROBATION DE HUIT PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE ET DE DEUX PROJETS DE MODIFICATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Attendu qu'en vertu de l'article 4.1 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189), toute demande de permis de construction d'un immeuble affectant son apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu qu'en vertu de l'article 4.4 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) de ce règlement, toute demande en matière d'affichage est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a récemment recommandé au conseil d'approuver des plans d'implantation et d'intégration architecturale portant sur les immeubles situés aux 1640, avenue Lajoie, 1810, avenue Lajoie, 808-812, avenue Wiseman, 70, avenue Maplewood, 8, avenue Springgrove, 629, avenue Rockland, 265, avenue Querbes, 1070, avenue Laurier, et ce, sous certaines conditions;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a récemment recommandé au conseil d'approuver des modifications des plans d'implantation et d'intégration architecturale portant sur les immeubles situés au 69, avenue Fernhill et au 524, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et ce, sous certaines conditions;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants qui ont respectivement pour objet :

- 1) l'agrandissement du bâtiment principal pour le bâtiment sis au 1640, avenue Lajoie;
- 2) la modification au revêtement extérieur de la véranda du bâtiment principal sis au 1810, avenue Lajoie;
- 3) l'agrandissement en cour arrière du bâtiment principal sis aux 808-812; avenue Wiseman;
- 4) le remplacement du portail en façade et l'installation d'une nouvelle clôture pour le bâtiment sis au 70, avenue Maplewood;
- 5) la modification de la verrière en cour latérale du bâtiment principal sis au 8, avenue Springgrove;
- 6) la modification à la façade arrière du bâtiment sis au 629, avenue Rockland;
- 7) la modification d'ouvertures à la façade arrière du bâtiment sis au 265, avenue Querbes;
- 8) un nouvel affichage au bâtiment sis 1070, avenue Laurier;

D'approuver la modification des plans d'implantation et d'intégration architecturale, approuvés par la résolution CA08 16 0043 dans le cas du 69, avenue Fernhill et par la résolution CA08 16 0016 dans le cas du 524, chemin de la Côte-Sainte-Catherine qui ont respectivement pour objet :

- 1) le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal sis au 69, avenue Fernhill;
- 2) le remplacement des fenêtres du bâtiment sis au 524, chemin de la Côte-Sainte-Catherine;

lesquelles approbations s'appliquent aux recommandations et réserves formulées par le Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1081899027

---

## CA08 16 0146

### APPROBATION DE LA PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE DU CLD LES 3 MONTS POUR L'ANNÉE 2008-2009

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'approuver la programmation budgétaire de CLD les 3 Monts pour l'année 2008-2009, telle qu'indiquée au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1081899041

---

#### **CA08 16 0147**

##### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT DE QUATRE CAFÉS-TERRASSES, EN VERTU DU RÈGLEMENT 1054-2 PORTANT SUR LES CAFÉS-TERRASSES DES 1134, 1142, 1637, AVENUE VAN HORNE ET AU 1270, AVENUE BERNARD**

Attendu que les occupants des établissements d'entreprise situés aux 1134, 1142, 1637, avenue Van Horne et au 1270, avenue Bernard ont fait une demande de permis qui avait pour objet l'aménagement d'un café-terrasse;

Attendu qu'en vertu de l'article 4.1 du Règlement concernant les cafés-terrasses (1054-2), toute demande d'aménagement d'un café-terrasse est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'installation;

Attendu que lors de sa réunion tenue le 7 août 2008, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'approuver les plans d'installation des cafés-terrasses produits par les occupants de ces établissements d'entreprise, et ce, sous certaines conditions;

Attendu qu'à l'instar du comité consultatif d'urbanisme, le conseil estime ces demandes recevables;

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

D'approuver les plans d'installation d'un café-terrasse qui portent sur les établissements d'entreprise situés aux 1134, 1142, 1637, avenue Van Horne, et au 1270, avenue Bernard, le tout sous réserve des conditions exprimées par le comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1081899029

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La seconde période au cours de laquelle les personnes présentes posent des questions au conseil se tient de 20 h 40 à 20 h 50.

<b>QUESTION</b>	<b>OBJET</b>
Marc Poulin	Rapport de la mairesse sur la situation financière Litige sur CCI et impact sur prévisions budgétaires Revenus café-terrasse

QUESTION	OBJET
Chantal Lozier	Viaduc Rockland

70.01

---

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close. La séance est levée à 20 h 51.

70.02

---

---

Marie Cinq-Mars  
Mairesse de l'arrondissement

---

Marie-France Paquet  
Secrétaire de l'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Marie Cinq-Mars  
Mairesse de l'arrondissement

**Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2008.**